



Décennie des Nations Unies pour la biodiversité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE¹

La biodiversité est une priorité de l'agenda environnemental dans la région arabe

Montréal, 10 janvier 2012 – Lors de la 23^e réunion du Conseil des ministres arabes chargés de l'environnement (CMACE) tenue au Caire, en Égypte, du 21 au 22 décembre 2011, les ministres ont adopté le Rapport et les recommandations de la 12^e réunion du Groupe de travail arabe sur la désertification et la biodiversité tenue en septembre 2011, également au Caire.

La décision, Item (A) (Soutien à la Convention sur la diversité biologique et au Protocole sur la prévention des risques biotechnologiques), comprend 21 paragraphes directement reliés aux activités en vertu de la Convention. Entre autres choses, la décision invite les pays arabes à :

- Poursuivre la mise à jour de leurs stratégies et plans d'action pour la biodiversité conformément au Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, ainsi que leurs stratégies de mobilisation des ressources afin de mettre en œuvre le Plan stratégique;
- Accélérer la ratification du Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation;
- Profiter du soutien offert par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) étant donné que seulement trois pays arabes (Bahreïn, Iraq et République arabe syrienne) ont demandé ce support à ce jour;
- Commencer l'élaboration et la mise en œuvre de législations nationales concernant les ressources génétiques et l'accès et le partage des avantages, ainsi que les connaissances traditionnelles pertinentes;
- Promouvoir la ratification rapide du Protocole additionnel de Nagoya–Kuala Lumpur sur la responsabilité et la réparation relatif au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques.

Les organisations de la société civile impliquées dans l'éducation et la sensibilisation à la biodiversité dans les pays arabes ont également été invitées à soutenir le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique.

Il faut noter que cette décision du CMACE fait suite aux décisions de l'Union africaine adoptées en février 2010, à l'initiative du Président du Gabon, élevant la biodiversité en tant que priorité dans tous les programmes et activités de la Commission africaine.

« La renouvellement de la région arabe ne peut être réalisé sans la protection de son capital naturel. La décision du CAMRE constitue une étape majeure dans la bonne direction afin de protéger et d'utiliser de manière durable la richesse unique de biodiversité des peuples de la région, » a déclaré Ahmed Djoghlaif, Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique.

¹: Ceci n'est pas une traduction officielle. Il s'agit d'une courtoisie du Secrétariat.



Convention sur la
diversité biologique

Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique
Programme des Nations Unies pour l'Environnement
413 rue Saint-Jacques, Suite 800, Montréal, QC, H2Y 1N9, Canada
Tél : +1 514 288 2220, Fax : +1 514 288 6588
secretariat@cbd.int www.cbd.int



La vie en harmonie, vers le futur
いっしょの共生を、未来へ
COP 10 / MOP 5